

## **Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

ATR s'inscrit depuis déjà de nombreuses années dans une démarche volontaire et durable d'égalité et de mixité professionnelle, au-delà des obligations légales et réglementaires en la matière. Elle vise à favoriser l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle, et à assurer un principe d'équité entre les progressions des femmes et des hommes ainsi qu'une égalité de traitement à qualifications, compétences et expériences équivalentes.

Une réforme législative récente a instauré la publication par les entreprises d'un index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, concrétisé par l'attribution d'une note globale sur 100 points, et visant à mesurer la situation de l'entreprise vis-à-vis de cette démarche et des obligations existantes.

ATR, en tant qu'entreprise de plus de 1000 salariés, est concerné dès le 1er mars 2019 par la publication de cet index.

**Notre note globale de 88% est très positive et témoigne de l'importance consacrée à cette démarche au sein d'ATR et vient conforter les actions concrètes instaurées et mises en place depuis plusieurs années sur cette thématique.**

Forte de ces résultats honorables, ATR s'engage à poursuivre de façon active ses efforts et réaffirme sa volonté de maintenir des politiques et actions permettant d'appliquer concrètement le principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes tout au long de leur parcours professionnel au sein de l'entreprise.

## **Index of professional equality between men and women**

For many years now, ATR has been committed to a voluntary and sustainable approach to equality and professional diversity, beyond the legal and regulatory obligations in this area. It aims to promote a balance between family and working life, and to ensure a principle of equity between the progress of women and men and equal treatment with equivalent qualifications, skills and experience.

A recent legislative reform introduced the publication by companies of an index of professional equality between men and women, reflected in the award of an overall score on 100 points, and aimed at measuring the company's situation with regard to this approach and existing obligations.

ATR, as a company with more than 1000 employees, is concerned by the publication of this index as of March 1, 2019.

**Our overall positive rating of 88% reflects the importance given to this approach within ATR and reinforces the concrete actions implemented and put in place over the past few years on this theme.**

Strong to these honourable results, ATR is committed to actively pursuing its efforts and reaffirms its commitment to maintain policies and actions that make it possible to apply the principle of equal treatment between men and women in practice throughout their professional careers within the company.